



SPIP des Vosges : des moyens insuffisants, des personnels en Souffrance

La CGT IP tire la sonnette d'alarme

Il suffit d'échanger avec les équipes du milieu ouvert d'Épinal, de la maison d'arrêt d'Épinal et de l'antenne de Saint-Dié pour saisir rapidement **la dégradation des conditions de travail de tous les agents**. Un constat s'impose une nouvelle fois : les services fonctionnent en mode dégradé permanent et l'épuisement des personnels est désormais visible à tous les niveaux. **Pour la CGT IP, cette réalité ne peut plus être ignorée ni minimisée.**

Partout, les agents décrivent des **organisations de travail sous tension, marquées par une surcharge d'activité, des effectifs insuffisants et une accumulation de missions** qui ne peut plus être absorbée dans des conditions normales ;

Les réalités de terrain parlent d'elles-mêmes :

- Au milieu ouvert d'Épinal, trois postes restent vacants, sans perspective de renfort à court ou moyen terme.
- À Saint-Dié, depuis le mois de mars et le départ de la CPIP placée, une seule absence représente aujourd'hui 20 % des effectifs CPIP du service en moins.

À Saint-Dié comme à Épinal, certains collègues suivent plus de 90 personnes chacun, des niveaux largement supérieurs aux recommandations européennes et incompatibles avec un accompagnement digne et efficace.

- À la maison d'arrêt, le rythme des entrants (minimum une dizaine par semaine), des instances (2 CAP/mois plus les débats) et les injonctions institutionnelles relèvent désormais davantage d'une logique de gestion de flux que d'un véritable accompagnement des publics. Alors que les collègues n'en peuvent plus, la pression institutionnelle ne faiblit pas au contraire, notamment en ce qui concerne les écrits professionnels

Dans ces conditions, **ce sont les agents qui absorbent seuls les dysfonctionnements du service et le manque de moyens humains, souvent au détriment de leurs droits, de leurs conditions de travail, de leur sécurité professionnelle et de leur santé.**

Dans les faits :

- Ce sont eux qui espacent les convocations parce que les agendas sont saturés,
- Ce sont eux qui finissent par faire l'impasse sur certains écrits parce qu'il manque simplement du temps pour tout faire
- Ce sont eux qui réduisent ou déplacent leurs congés pour éviter que le service ne décroche complètement
- Ce sont eux qui voient leurs heures écrêtées

- Ce sont qui eux se voient conseiller d’être moins exigeant au mépris de la qualité de leur travail et de leur investissement professionnel

Cette situation ne peut plus être renvoyée à une gestion individuelle ou à la seule “capacité d’adaptation” des personnels. Ce sont des réponses de service qui doivent désormais être apportées.

La CGT Insertion Probation demande que l’encadrement du SPIP 88 reconnaisse clairement une réalité connue de tous : les services n’ont plus les moyens humains de fonctionner correctement dans les conditions actuelles.

Cette réalité doit être portée par les chefs de service sans ambiguïté auprès de la direction interrégionale **afin d’obtenir des renforts** là où cela est possible, mais également auprès des autorités judiciaires et des directions d’établissement afin de **limiter les injonctions supplémentaires ou les tâches indues** qui aggravent encore une situation déjà intenable.

De plus, la CGT IP attend de l’ensemble de la hiérarchie **des décisions immédiates d’adaptation de l’activité et du fonctionnement des services**. L’urgence de la situation ne peut plus attendre d’hypothétiques améliorations futures.

Lorsque les effectifs ne permettent plus d’assurer l’ensemble des missions dans des conditions satisfaisantes, cela doit se traduire par des organisations de travail priorisées, dégradées, –et assumées par l’administration elle-même. Les arbitrages ne peuvent plus reposer implicitement sur les seuls agents, au travers du report des tâches, de l’allongement des délais ou du renoncement à certaines missions. S’il est indispensable que ces arbitrages soient concertés avec les équipes, la dynamique doit être impulsée par l’équipe de direction du SPIP car les esprits sont déjà saturés.

La CGT Insertion Probation rappelle également que l’employeur a une obligation légale de protection de la santé physique et mentale des personnels.

Or les risques psychosociaux sont déjà présents dans les services : fatigue chronique, épuisement professionnel, perte de sens, tensions, surcharge mentale. Cette situation impose autre chose que des rappels de principe. La prévention et la gestion des RPS passe par des réponses concrètes : des effectifs adaptés, des charges de travail soutenables, des priorisations claires, des organisations réalistes mais aussi un accompagnement réel des agents à travers la médecine du travail, la psychologue des personnels et des dispositifs de soutien accessibles.

Les personnels ont besoin que leur réalité soit reconnue et que des décisions concrètes soient enfin prises pour les protéger et permettre aux services de fonctionner dans des conditions acceptables.

La CGT Insertion Probation ne transigera pas et veillera à ce que des solutions effectives soient mises en œuvre. Elle portera cette situation en CSA local et en audience dédiée à la DISP.



A St Dié, le 21 mai 2026
La CGT SPIP 88